Mémorandum WSRM1	**QUELLE LICENCE POUR CATEGORIE / CLASSE?**	**Saison 2026/27** Version 1 / 2026

Ce mémorandum est basé sur la directive "Licence et qualification de joueur 2026/27" de la Commission technique de swiss unihockey.
Les chiffres donnent **le nombre maximal** de joueurs licenciés pouvant être engagés par match pour chaque ou classe concernée.
Lors de matches de promotion/relégation, la limitation du nombre de joueurs engagés qui s'applique est toujours celle de la ligue inférieure.
Par match, le nombre **maximum** de 22 joueurs ne peut jamais être dépassé.

Licence / Ligue / Classe	Hommes Actifs LNA	Hommes Actifs LNB	Hommes Actifs 1ère ligue GT	Hommes Actifs 2ème ligue GT	Hommes Actifs 3ème ligue GT	Hommes Actifs 4ème ligue GT	Hommes Actifs 1ère ligue PT	Hommes Actifs 2ème ligue PT	Hommes Actifs 3ème ligue PT	Hommes Actifs 4ème ligue PT	Hommes Actifs 5ème ligue PT	Juniors U21	Juniors U18	Juniors U16	Juniors A	Juniors B	Juniors C	Juniors D	Juniors E	Juniors F	Femmes Actives LNA	Femmes Actives LNB	Femmes Actives 1ère ligue GT	Femmes Actives 2ère ligue GT	Femmes Actives 1ère ligue PT	Femmes Actives 2ème ligue PT	Femmes Actives 3ème ligue PT	Juniores U21	Juniores U18	Juniores A	Juniores B	Juniores C	Juniores D	Juniores E	Juniores F	Double droit de jouer
Années[2] de	≤	≤	≤	≤	≤	≤	≤	≤	≤	≤	≤	2006	2009	2011	2009	2011	2013	2015	2017	2019	≤	≤	≤	≤	≤	≤	≤	2006	2009	2008	2011	2013	2015	2017	2019	
à	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2008	2010	2012	2010	2012	2014	2016	2019	2021	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2008	2010	2010	2012	2014	2016	2019	2021	
Hommes Actifs LNA	22	3										10[1]																								
Hommes Actifs LNB		22	3									10[1]																								
Hommes Actifs 1ère ligue GT			22	3								10[1]																								
Hommes Actifs 2ème ligue GT				22	3							10[1]																								
Hommes Actifs 3ème ligue GT					22	3						10[1]																								
Hommes Actifs 4ème ligue GT						22	3					10[1]																								
Hommes Actifs 1ère ligue PT							22	3																												
Hommes Actifs 2ème ligue PT								22	3																											
Hommes Actifs 3ème ligue PT									22	3																										
Hommes Actifs 4ème ligue PT										22	3																									
Hommes Actifs 5ème ligue PT											22				3																					
Juniors U21 (cl. A, B)												22	10																							
Juniors U21 (cl. C, D)												22	22																							
Juniors U18 (cl. A, B)													22	10																						
Juniors U18 (cl. C)													22	22																						
Juniors U16 (cl. A, B, C)														22		10													22[3]	22[3]	22	22					
Juniors U14 (cl. A)																	22	10											22[3]	22[3]	22	22	10				
Juniors U14 (cl. B)																	22	22											22[3]	22[3]	22	22	22				
Juniors A															22	22																				
Juniors B																22	22													22[3]	22	22					
Juniors C																	22	22													22[3]	22	22				
Juniors D+																		22	22													22[3]	22	22			
Juniors D																		22	22													22[3]	22	22			
Juniores et Juniors E																			22															22[3]	22		
Juniores et Juniors F	voir directive spécifique																																			
Femmes Actives LNA																					22	3						10[1]								
Femmes Actives LNB																						22	3					10[1]								
Femmes Actives 1ère ligue GT																							22	3				10[1]								
Femmes Actives 2ère ligue GT																								22	3			10[1]								
Femmes Actives 1ère ligue PT																									22	5				22						
Femmes Actives 2ème ligue PT																										22	5			22						
Femmes Actives 3ème ligue PT																											22			22						
Juniores U21 (cl. A, B)																												22	22	10						
Juniores U17 (cl. A)																													22[3]	22[3]	22	22	10			
Juniores U17 (cl. B)																													22[3]	22[3]	22	22	22			
Juniores A																														22	22	10				
Juniores B																															22	22	10			
Juniores C																																22	22	10		
Juniores D																																	22	22		
Coupe Suisse Hommes	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22		22																					
Coupe Suisse Femmes																					22	22	22	22	22	22	22	22	22	22						
Coupe Ligue Hommes							22	22	22	22	22				22																					
Coupe Ligue Femmes																									22	22	22			22						
Seniores et Seniors	voir directive spécifique																																			

Le double droit de jouer vaut uniquement pour jouer dans l'équipe pour laquelle la licence a été établie et seulement pour les matches de qualification du Championnat, et jamais pour les autres matches (Coupe, playoffs, playoffs promotion/relégation, rondes de finale, etc.).

[1] A condition qu'aucun joueur/aucune joueuse de la catégorie Actif des ligues inférieures (max. 3) ne soit engagé. Sinon le nombre de Junior(e)s est réduit en conséquence, ex. 10 - 3 = 7.
[2] Années pour lesquelles on peut prendre la liste correspondante. Toutefois, ce qui est déterminant pour l'engagement du joueur, c'est sa catégorie de licence et non son année de naissance.
[3] seulement la plus jeune année de naissance
[4] Dans les ligues comportant des regroupement de jeu, un joueur ou une joueuse ne peut être aligné(e) que dans une seule équipe par ligue et par journée de championnat, que le club fasse partie ou non d'un regroupement de jeu. En M14 et M17, un joueur/une joueuse n'a le droit de jouer que dans une seule équipe pour les playoffs, les playouts et les tournois de promotion/relégation.